

Communiqué  
de presse

Montpellier, France, le 28 juin 2022 – 17h45 CEST

## Convocation à une nouvelle assemblée générale ordinaire annuelle et extraordinaire le 12 juillet 2022

Intrasense (FRO011179886 - ALINS), spécialiste des solutions logicielles d'imagerie médicale et concepteur de Myrian®, informe ses actionnaires que l'assemblée générale ordinaire annuelle et extraordinaire du 27 juin 2022 n'a pas pu délibérer valablement faute de quorum. Par conséquent, le conseil d'administration convoque une nouvelle assemblée générale qui sera appelée à délibérer sur les mêmes résolutions et qui se tiendra le 12 juillet 2022 à 14 heures au siège social de la Société (l'« **Assemblée Générale** »).

### Défaut d'atteinte des quorums en première convocation

2,07% des votes ont été exprimés sur 31.289.414 actions ayant le droit de vote. Le quorum pour l'assemblée générale ordinaire en première convocation étant de 20%, il n'a par conséquent pas été réuni. Il en est de même pour le quorum concernant l'assemblée générale extraordinaire qui est de 25% en première convocation. Par conséquent, l'assemblée générale ordinaire annuelle et extraordinaire n'a pas pu délibérer.

### Modalités de vote pour la deuxième convocation du 12 juillet 2022

L'Assemblée Générale est appelée à délibérer sur le même ordre du jour que celui figurant dans l'avis de convocation publié au BALO du 10 juin 2022. Le texte des projets de résolutions qui sera proposé à l'Assemblée Générale demeure inchangé. Un avis de deuxième convocation sera publié le 1<sup>er</sup> juillet 2022 au BALO et diffusé sur le site internet d'Intrasense dédié à l'Assemblée Générale 2022. Tous les documents relatifs à l'Assemblée Générale sont disponibles sur le site internet dans la partie [Assemblée Générale 2022](#).

Dans le cadre de ses résultats des dernières années et de sa politique de croissance, le conseil d'administration encourage tous les actionnaires à prendre part à ce moment clé de la vie actionnariale de la société et à exprimer leur vote.

Les procurations et formulaires de vote par correspondance retournés pour l'assemblée générale ordinaire annuelle et extraordinaire du 27 juin 2022 resteront valables pour celle du 12 juillet 2022.

Les actionnaires, n'ayant pas encore exprimé leur vote et souhaitant exprimer leur vote par correspondance ou désigner un mandataire, ont la possibilité de le faire jusqu'au 9 juillet 2022 inclus selon les modalités définies sur le site web de la société.

#### **Des projets de résolutions permettant la continuité d'une stratégie de croissance**

Tel que cela a été annoncé lors d'un communiqué de presse en date du 22 juin 2021, Intrasense a réalisé une augmentation de capital avec maintien du droit préférentiel de souscription, laquelle s'inscrit dans une stratégie globale ambitieuse et réaliste de croissance.

Malgré l'atteinte de l'autonomie financière notamment grâce à cette levée de 4,9 M€, l'exécution de cette stratégie pourra nécessiter de nouveaux besoins en financement de certaines initiatives stratégiques de croissance. Cette approche pourra être un élément de création de valeur pour ses actionnaires.

Dans ce cadre, le conseil d'administration propose le vote de plusieurs résolutions d'augmentation de capital, permettant, dans le respect de son actionnariat et avec un objectif de création de valeur, de mettre en place dans les meilleures conditions la stratégie proposée.

Le conseil d'administration recommande ainsi à ses actionnaires d'exprimer leur vote et de voter en faveur des résolutions proposées.

#### **À propos d'Intrasense**

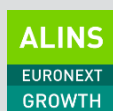
Créée en 2004, Intrasense développe et commercialise un dispositif médical unique, Myrian®, plateforme logicielle facilitant et sécurisant le diagnostic, la prise de décision et le suivi thérapeutique. Grâce à Myrian®, plus de 1000 établissements de santé répartis dans 40 pays bénéficient d'une plateforme unique et intégrée pour lire tout type d'images (IRM, scanner...). Enrichie d'applications cliniques expertes pour des pathologies spécifiques, Myrian® offre une solution de traitement d'image universelle, intégrable dans tous les systèmes d'information de santé. Intrasense compte 56 salariés, dont 16 dédiés à la Recherche et Développement. Labellisée « entreprise innovante » par la BPI, elle a investi plus de 10 millions d'euros en Recherche et Développement depuis sa création. Plus d'informations sur : <http://www.intrasense.fr/fr/>.



### Contacts

#### Intrasense

**Anne-Elisabeth Achiri**  
Chargée des communications  
Tél. : +334 67 13 01 30  
[investisseurs@intrasense.fr](mailto:investisseurs@intrasense.fr)



#### NewCap

**Olivier Bricaud**  
Communication financière  
et relations investisseurs  
Tél. : +331 44 71 20 40  
[intrasense@newcap.eu](mailto:intrasense@newcap.eu)